

DECISION DU MAIRE 2025/045

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Attribution du
marché de Maîtrise
d'œuvre pour la
restauration des
toitures, charpentes
et maçonneries de
l'Eglise du Sacré
cœur suite à sinistre**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget,

Vu les dégâts subis par l'église du Sacré Cœur lors de la tempête qui a sévi sur la Commune la nuit du 25 au 26 Juin 2025,

Considérant la volonté de la Ville de Bourbon-Lancy de remettre l'église du Sacré Cœur en état au plus vite,

Considérant la nécessité d'avoir recours à une maîtrise d'œuvre,

Considérant la validation des experts d'assurance pour la Maîtrise d'œuvre,

Vu la proposition du bureau d'architecte La Fabrique d'Architecture réceptionnée par la Commune

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'attribuer la maîtrise d'œuvre pour la restauration des toitures, charpentes et maçonneries de l'église du Sacré Cœur à La Fabrique d'Architecture – 11 Avenue Théodore de Banville – 03000 MOULINS

ARTICLE 2 : le montant de mission de maîtrise d'œuvre **est ainsi porté à un taux de 10% du montant estimatif HT des travaux (200 000 € HT) soit un montant estimatif de 20 000 € HT.**

ARTICLE 3 : Un bon de commande sera établi et notifié par voie électronique.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

au représentant de l'Etat,

- à Mme la Directrice Générale des Services pour exécution,

- à Mme la Comptable du SGC du Charolais Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 30 Juillet 2025.

Edith GUEUGNEAU
Maire

